



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accises

Question écrite n° 34059

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les inquiétudes des brasseurs puisque la production de bière destinée au marché français a chuté de 16,5 %, en raison essentiellement de l'augmentation de 160 % des droits d'accise le 1er janvier. La hausse de cet impôt indirect qui doit rapporter près de 480 millions de recettes supplémentaires pour le financement de la sécurité sociale s'est traduite par une augmentation moyenne des prix à la consommation de 14 %. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour soutenir les brasseurs de France qui redoutent des conséquences pour l'emploi dans ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

L'augmentation des droits d'accises sur la bière décidée par le Gouvernement poursuit avant tout un objectif de santé publique qui s'inscrit dans la politique de limitation de la consommation d'alcool, particulièrement chez les jeunes. La bière constitue en effet un point d'entrée des jeunes dans l'alcool et reste la boisson alcoolisée qu'ils consomment le plus. Il convient de noter la très faible taxation de la bière en France, qui était la 22e plus faible d'Europe, et se situait à un niveau six fois moindre qu'en Irlande, huit fois moindre qu'au Royaume-Uni et près de douze fois moindre qu'aux Pays-Bas. C'est pour répondre à cette situation qu'une hausse des droits d'accises sur la bière a été instaurée par la loi de financement de la sécurité sociale à compter du 1er janvier 2013. De façon cohérente avec les objectifs de santé publique, l'ampleur de cette hausse est proportionnelle à la fois au volume et au degré d'alcool : les droits d'accises sur la bière ont augmenté de 1,1 centime par demi (25 cl) et par degré d'alcool. Pour un demi titrant à 4,5 % vol., la hausse est ainsi de 5 centimes, quel que soit le réseau de distribution. Par ailleurs, le taux réduit fixé pour les brasseries locales les épargne et contribue à dynamiser les zones rurales. Par ailleurs, la baisse de la consommation observée ne peut être imputée à la seule hausse de la fiscalité. En effet, le niveau de la consommation de bière est fortement dépendant de la situation climatique. Or, le mauvais printemps caractérisé par des températures plus fraîches que la normale a certainement participé à la baisse des ventes observée en début d'année. Le Gouvernement est toutefois conscient de

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE34059>

l'importance économique de la filière brassicole tant en termes d'emplois que pour la balance commerciale française. Une réflexion est actuellement conduite par l'établissement public FranceAgriMer avec les représentants des brasseurs et la filière céréalière afin que certaines actions de promotion conduites par cette dernière soient intégrées dans le programme de promotion des céréales en région pour l'année 2014. Les actions des brasseurs pourraient dans ce cadre être soutenues par FranceAgriMer.

Données clés

- Auteur : [M. Bernard Perrut](#)
- Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 34059
- Rubrique : Contributions indirectes
- Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
- Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7974
- Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11281